



Le Journal

Bulletin d'information de la liste d'opposition de Oissery
Décembre 2016.

L'édito du Bureau

L'année 2016 s'achève et malheureusement on constate une nouvelle fois, que Monsieur le Maire, ses adjoints et les conseillers de la majorité, continuent à prendre les ostéraciens pour des « idiots ».

Qu'en est-il de l'installation de la fibre optique, des commerces, du référendum sur la vidéo protection..... ? Tous ces sujets, et bien d'autres, sont développés dans les pages internes de notre journal.

Notre travail ne s'arrêtera pas uniquement là, nous continuerons quotidiennement à nous investir à la demande des ostéraciens, à travailler sur des projets et à être une force de proposition lors des conseils municipaux auxquels nous assistons aux côtés de nos élus Mme Navarro et Mr Maschi.

Nous ne sommes pas là pour faire de la délation comme certains pourraient le faire entendre mais pour informer, vous informer.

N'oubliez pas que tous les abus financiers que **nous développons** dans ce journal, ont un coût non négligeable pour **NOUS** ostéraciens. Ne préféreriez-**vous** pas voir une réduction de vos impôts **plutôt** que de voir l'argent partir en fumée ?

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous présenter, avec quelques jours d'avance, nos meilleurs vœux pour 2017.

Le Bureau, nos élus.

Sommaire

Page 1 : L'édito du bureau.

Page 2 : La fibre optique.
Le lavoir
Les espaces verts
La piste cyclable

Page 3 : Le référendum
La médiathèque.
Les commerces.

Page 4 : Rappel du rôle du maire
Les idées de grandeur de Mr le Maire

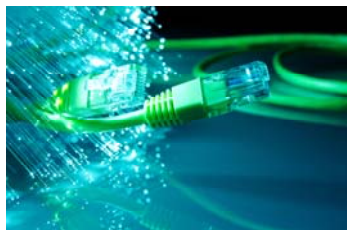


Le bureau :
Philippe Lemaitre
Fabrice Pouilly
Odile Wasselin

Nos élus :
Chantal Navarro
Patrice Maschi

On ne vous dit pas tout . . .

Fibre Optique :



Encore une promesse qui restera non tenue puisqu'au vu de la réunion de la communauté de communes qui s'est

déroulée à Oissery et à laquelle notre équipe a assistée, notre village ne figure pas sur la liste des communes éligibles pour l'installation de la fibre optique.

De plus, selon les informations fournies par le département, seule une montée en débit est prévue en seine et marne, ce qui est très différent.

Vous pouvez retrouver les différentes informations sur la montée en débit éditées par le département de la Seine-et-Marne, en vous connectant sur le lien internet :

<http://www.oissery.com/Pages%20de%20Seine-et-marne-magazine-108-oct-nov-2016.pdf>



Le lavoir :

Le lavoir, qui a coûté 120,000 € en 2009, est 7 ans plus tard à l'abandon, dans un état de dégradation déplorable.

Les 120.000 € auraient sans doute pu être investis dans d'autres projets tel que l'aménagement de structures pour nos jeunes.



Les espaces verts :

L'entretien des espaces verts de la commune reste à désirer malgré nos multiples

interventions aux conseils municipaux.

Il suffit de traverser la commune pour s'en rendre compte ; à certains endroits, les espaces verts existants ont été supprimés sans savoir pourquoi et les lieux laissés à l'abandon.

Des débris en tout genre jonchent régulièrement les sols, des mauvaises herbes poussent un peu partout sur la commune ; il va de soi que nos agents d'entretien tentent de faire de leur mieux et qu'ils ne peuvent parer quotidiennement aux incivilités.

La Théroouanne est en devenir d'une décharge.



PISTE CYCLABLE
(rue de la Râperie,
rue du collège)

Si cela partait d'une bonne intention, son utilisation reste complexe et dangereuse pour les piétons, les cyclistes et les véhicules, obligeant les riverains à franchir la ligne blanche continue pour accéder à leur garage, ce qui est interdit dans le code de la route.

La mise en place d'une commission voirie devient plus que nécessaire, et doit être composée d'**ostéraciens aguerris** dans ce domaine.

Quand on ne sait pas, il n'y a aucune honte à demander **aux personnes compétentes**.



Référendum :

Beaucoup d'encre versée par Mr le Maire pour le référendum sur la protection vidéo pour tenir ses promesses électorales en alertant les ostéraciens le samedi 11 juin au soir pour un vote le dimanche 12 juin. Nombre d'ostéraciens ont donc découvert les papiers du référendum dans leur boîte aux lettres que le lundi 13 juin. Résultat 316 personnes ont voté sur 1412 inscrits soit 22 %.

Défaut de communication de la commune ? Ou désinformation volontaire avec un bulletin distribué la veille du vote. Nous vous laissons juge.

Médiathèque :



595.000 € C'est le coût de construction de la médiathèque et qui ne répond pas à

l'ensemble des ostéraciens.

En effet, la majorité des ouvrages est principalement destinée aux enfants ; les adultes rencontrés nous expliquent qu'ils se trouvent dans l'obligation de se rendre sur les communes aux alentours, dans d'autres bibliothèques pour emprunter des livres répondants à leurs attentes.



Commerces :

« Sans pharmacie, pas de médecins et sans médecins pas de pharmacie »

La pharmacie n'est pas pour demain à la vue de la réunion pour le PLU et selon les dires de Monsieur DURIS MAUGER architecte de la commune. Il a été confirmé lors de la réunion publique, que le nombre de 2500 habitants ne devrait être atteint qu'en 2030.

Les 120 m² prévus pour la pharmacie qui sont, pour 90 m² à la charge de la commune depuis le 1er juin 2016, sont désespérément vides.

Nous payons pour une pharmacie que nous ne verrons peut-être que dans plusieurs années et cela sans possibilité d'en avoir la jouissance, sachant que le futur pharmacien est propriétaire de 30 m² au centre du dit local, privant la municipalité de toute autre location.

Rajoutons à cela le traiteur qui ne vient plus pour des raisons de santé, semble-t-il.

Où sont les commerçants et les professionnels de santé qui devaient venir s'installer sur la commune et payer les loyers couvrant les mensualités des prêts engagés ?

L'épicier ne semble pas bénéficier du même effet d'annonce, sur le panneau d'information lumineux de la commune, que les praticiens de santé qui se sont implantés l'année dernière sur la commune. Certains privilèges peut-être ?

Force est de constater que tous les acteurs locaux de notre village n'ont pas le droit au même traitement et surtout au même accueil.

Les idées de grandeur de Mr le Maire.

Les idées de grandeur de Mr le Maire deviennent de plus en plus irréflechies ou peut être conscientes de vouloir mener notre Commune vers un endettement dans les prochaines années, sachant que l'auteur de cet effondrement ne fera plus partie de Oissery.

En effet, Mr le Maire a présenté lors du dernier conseil municipal, un projet de centre de loisirs pour un montant de plus de **800 000 euros**

Quand on voit l'échec des commerces..... nous pouvons nous poser la question sur l'avenir d'un tel projet quant au remboursement des emprunts.

La dette de la commune a doublé depuis les dernières élections et l'avenir des ostéraciens s'assombrie d'année en année.

En 2020, lors des futures élections, il ne restera plus que des dettes à payer sans possibilité d'envisager des projets. Il suffit de consulter la dette de la commune sur le site (sachant que 2015 - 2016 ne sont pas encore publié !!!) :

<http://www.proxiti.info/dette.php?o=77344&n=OISSERY>

Le rôle du maire :

De nombreux ostéraciens ne trouvant réponse en Mairie et sachant notre engagement pour notre village, nous interrogeons régulièrement sur de nombreux dossiers et sujets locaux ; s'ils trouvent généralement une réponse en s'adressant à nos représentants, il nous semble utile de rappeler le rôle, les devoirs et les pouvoirs et principalement ceux du Maire :

Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...). Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Retrouvez-nous sur



OISSERY.COM

Le site d'information en **temps réel** de notre village et de ses environs. Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, des dossiers d'information ainsi que nos archives relatives à notre engagement.